

Avis d'ajustement des Ratios d'Attribution d'Actions des OCEANE émises par la société

A la suite de la distribution de dividende décidée par l'assemblée générale du 29 mai 2013 (détachement le 4 juin 2013), il a été procédé à l'ajustement du taux de conversion des OCEANE émises par la société selon les modalités prévues dans les documents visés par l'AMF correspondants :

- OCEANE 2011 (Prospectus ; visa AMF n°11-210 en date du 8 juin 2011) :
Taux de conversion avant ajustement : 1,01 action par obligation
Taux de conversion ajusté : 1,02 action par obligation
- OCEANE 2009 (ISIN FR0010816280 – Note d'opération ; visa n°09-305 en date du 21 octobre 2009) :
Taux de conversion avant ajustement : 1,02 action par obligation
Taux de conversion ajusté : 1,03 action par obligation

Lorsque le nombre total d'actions correspondant aux obligations exercées n'est pas un nombre entier, le porteur d'obligation(s) pourra demander qu'il lui soit délivré soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur, soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, selon les modalités prévues dans les documents correspondants.

Contact

Relations Investisseurs : Gilles Arditti Tel +33 (0) 1 73 26 00 66
gilles.arditti@atos.net